
Situation des Établissements sanitaires en Alsace

Yohann Bouilly <yohann.bouilly@clb-an.fr>

26 juillet 2022 à 12:42

À : "alsacesantefo@gmail.com" <alsacesantefo@gmail.com>

Monsieur,

Madame la députée me charge de vous remercier pour le constat honnête et utile que vous lui avez fait parvenir.

Comme vous le soulignez à juste titre, la crise sanitaire a dévoilé et accentué des disfonctionnements que nos services de santé vivaient depuis déjà un certain temps et il convient d'y répondre.

Cette crise a fait prendre conscience de ses défaillances à de nombreux d'entre nous et le Président de la République, le gouvernement et la majorité présidentielle ont fait appliquer le Ségur de la santé qui vise à palier les problématiques que vous nous signalez.

Madame la députée comprend que cet effort nécessaire n'est pas suffisant mais l'urgence de l'après crise appelait à de la réactivité.

L'Alsace a vécu de plein fouet cette crise puisque Mulhouse a été un des premiers foyers et que le Bas-Rhin un des départements le plus souvent en alerte. A cela s'ajoutait la situation économique difficile de l'HUS et de l'hôpital de Hautepierre, très largement endetté.

Les députés strasbourgeois de la majorité présidentielle de la précédente mandature, Thierry Michels, Sylvain Wasserman et Bruno Studer, ont appuyé et obtenu via leurs réseaux le contrat d'avenir des HUS, 40 millions d'euros pour sortir les hôpitaux universitaires de l'impasse et leur rendre leur autonomie financière.

Dans la continuité de ces actions nationales et locales, Madame la députée prend note de vos inquiétudes et veillera par ses interventions en commission et par ses votes à améliorer la situation des services de santé.

Bien à vous,

Yohann Bouilly

Collaborateur parlementaire de Françoise Buffet,
Députée de la 4ème circonscription du Bas-Rhin

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>